

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

PDG : quid du bilan d'Ali Bongo Ondimba ?

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

FAUT-IL y voir une réponse du berger à la bergère ? Non, a indiqué le secrétaire général

du Parti démocratique gabonais (PDG), Steeve Nzegho Dieko. Lequel hier, au siège de sa formation politique, a animé une conférence de presse axée autour du bilan du président de la Ré-

publique, Ali Bongo Ondimba, de 2009 à 2023, quelques jours après la publication d'une étude de certains acteurs de la société civile justement consacrée à la gouvernance du chef de l'État sortant sur la même période.

En présence, entre autres, du membre du Comité permanent du Bureau politique de l'Ogooué-Ivindo, Alain-Claude Bilie-By-Nze, par ailleurs Premier ministre, l'orateur a indiqué que le bilan du chef de l'État est "globalement satisfaisant", en dépit de l'accident vasculaire cérébral (AVC) dont il a été victime en octobre 2018 à Ryad en Arabie saoudite et de la survenue de la pandémie de Covid-19.

Des faits qui, à l'entendre, d'une manière ou d'une autre, ont contrarié l'action des différents gouvernements. Tout en relevant "de manière objective que tout n'a pas été fait".

Pour ainsi dire, a-t-il souligné, les faits parlent d'eux-mêmes. À en juger notamment sur les plans politiques et diplomatique, par la consolidation de la démocratie à travers l'organisation du Dialogue politique d'Angondjé en 2017 et de la Concertation politique en février dernier. Et l'adhésion du Gabon au Commonwealth, le leadership mondialement reconnu et salué d'Ali Bongo Ondimba en matière de lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de l'environnement, la réforme de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) portée par le numéro un gabonais, etc.

Avec à la clé, dans le secteur sanitaire, la construction des Centres hospitalo-universitaires (CHUL) adossée à la réhabilitation de nombreuses structures sanitaires à travers le pays, l'industrialisation de la filière bois, la digitalisation de l'économie, sa meilleure résilience, la promotion des questions de genre, etc. Toute chose mentionnée dans le "magazine bilan" commis à cet effet par le secrétariat exécutif du PDG.

Ceci étant, dans la foulée, répondant aux questions des représentants de la presse politique na-



Photo : Jocelyn Abila

Le «SG» du PDG défendant le bilan du chef de l'Etat sortant.

tionale et internationale, Steeve Nzegho Dieko est longuement revenu sur les récentes inves-

titures du PDG aux élections législatives et locales (Nous y reviendrons).

Express

PRÉSIDENTIELLE 2023 : LE PRC ÉGALEMENT DE LA PARTIE



Photo : Jocelyn Abila

Thérance Gnembou Moutsona, président du Parti du réveil citoyen (PRC), par ailleurs vice-président de la Plateforme "Alternance 2023" (PA 2023) a fait mercredi à son siège, sa déclaration de candidature à la présidentielle du mois prochain. Le quinquagénaire a, à cette occasion, dressé un bilan peu reluisant de l'actuelle gouvernance. "Je ne reviendrai pas sur les maux accablants qui minent notre pays et ce, dans tous les domaines. Je ne parlerai pas de cette jeunesse à l'abandon, de ces étudiants diplômés et sans perspectives d'emplois, de nos aînés retraités maltraités...", a-t-il lancé. Avant d'ajouter : "(...) La litanie des plaintes serait longue, tant le bilan des 14 dernières années du pouvoir en place est catastrophique. C'est pourquoi le temps est venu de passer à autre chose...". Aussi, a-t-il décidé "(...) d'être le porte-étendard du PRC à la prochaine présidentielle". Après ladite déclaration, le leader du PRC a déposé son dossier de candidature au Centre gabonais des élections (CGE).

ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2023 : HARO SUR LES MANQUEMENTS



Photo : SYM

Les représentants des partis de l'opposition et des mouvements de la société civile ont tenu récemment un point de presse à Port-Gentil. Occasion pour eux de dénoncer les manquements constatés dans l'organisation des élections. "(...) Nous constatons pour le regretter que les bureaux du CGE ne sont toujours pas installés, surabondamment nous constatons et dénonçons, le manque des timbres au Trésor public depuis la période d'enrôlement jusqu'à ce jour, dénonçons également l'absence de tout document administratif, relatif aux élections aussi bien que l'absence d'un guichet unique de la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite", a indiqué Guy-Roger Aurat, porte-parole du collectif. Et d'ajouter : "Nous interpellons les pouvoirs publics à proroger les délais de dépôts des candidatures pour permettre aux membres du CGE de travailler dans la sérénité et la quiétude pour une meilleure organisation". Le moins que l'on puisse dire c'est que leur requête a été entendue, d'autant plus que les candidats ont désormais jusqu'au 16 juillet pour déposer leur candidature.

Y.FI & SYM

Assemblée nationale : la course contre la montre !

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

A quelques heures de la fin de la session parlementaire extraordinaire qui s'achève aujourd'hui, les députés ont tenu une nouvelle séance plénière, hier au palais Léon Mba, siège de l'Assemblée nationale. Des assises dirigées par le président de ladite institution, Faustin Boukoubi. Cette plénière est intervenue un jour après celle de mardi dernier. Plusieurs textes ont donc également été adoptés hier. Entre autres, deux textes élaborés en Commission mixtesparitaire avec le Sénat. Notamment le projet de loi portant statut des magistrats, et celui modifiant et complétant certaines dispositions de la loi portant orientation des transports terrestres en République gabonaise. Le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la

loi modifiée portant dispositions communes à toutes les élections politiques...

On se souviendra de ce qu'une commission mixte paritaire Assemblée nationale/Sénat avait été mise en place pour proposer un texte commun sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut des magistrats que les deux Chambres du Parlement avaient voté en des termes non identiques. Celle-ci était présidée par le sénateur Simon Boulamatar. Au terme de l'examen et de la discussion des articles ayant fait l'objet d'un désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat, ladite commission est parvenue à l'adoption d'un texte commun. Après son adoption par la Chambre des députés, ce texte a également été adopté par le Sénat. Il reste maintenant sa promulgation par le président de la République.



Photo : Sylvain MAGANGA

Les députés lors du vote du texte relatif au statut des magistrats.